

**Se protéger efficacement pendant l'utilisation des produits phytosanitaires.**  
Une étape essentielle pour la sécurité !

**BASF**  
We create chemistry



## LES BÉNÉFICES D'UNE PROTECTION ADAPTÉE ET DÉDIÉE AUX CHANTIERS PHYTOSANITAIRES.

**+ de sécurité**

**+ de confort de travail**

**+ pratique**

**Pour une protection efficace durant le chantier, vous aurez besoin de :**

- Une **combinaison spécifique**, dédiée aux chantiers phytosanitaires
- Un **tablier de protection**
- Des **gants en nitrile (EN374)**
- Des **lunettes de protection** ou un **écran facial**
- Pour les produits sous forme de poudre mouillable (WP), les produits portant le pictogramme ou les phrases H335 et H336 : un **masque de protection des voies respiratoires** est obligatoire.

D'une manière générale, vos mains représentent environ 5% de la surface de votre épiderme mais 60% des risques de contamination ou d'accident !

## AVANT D'ENTAMER LE CHANTIER :

**Dans quel ordre enfiler ces différents équipements pour vous garantir efficacité et protection optimales ?**



Se laver soigneusement **les mains** à l'eau et au savon



Enfiler **les gants** en nitrile (EN374)



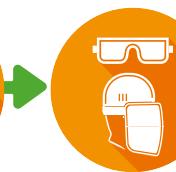
Enfiler la **combinaison** dédiée à l'utilisation des phytos



Mettre **les bottes** sous les jambes de la combinaison



Enfiler **le tablier** de protection chimique



Mettre **les lunettes** de protection ou l'**écran facial**



Si nécessaire, s'équiper du **masque respiratoire**

Grâce à la nouvelle réglementation de juillet 2016 (Ministères du Travail et de l'Agriculture), il existe aujourd'hui pour la protection du corps, des vêtements de travail confortables et certifiés appelés à remplacer les combinaisons chimiques. Pour en savoir plus, consultez notre site [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) / rubrique Bonnes pratiques / Protéger l'utilisateur et l'environnement / Avant application : « BASF participe à la mise au point d'un vêtement de protection certifié », ou flashez le code ci-contre.



# AU FIL DU CHANTIER :

Une fois que vous êtes ÉQUIPÉ(E) et PROTÉGÉ(E), vous pouvez procéder à la préparation et au remplissage en SÉCURITÉ !

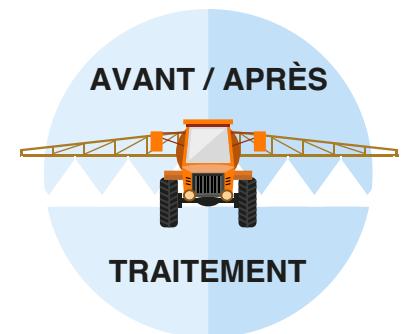
1

**Après le remplissage du pulvérisateur** et avant d'aller appliquer le traitement phytosanitaire, l'opérateur devra, tout en gardant ses gants :

- Retirer le tablier,
- Enlever les protections oculaire et respiratoire <sup>(1)</sup>,
- Laver ses gants à l'eau et au savon <sup>(2)</sup>, tout en les portant, puis les enlever et les mettre à sécher,
- Se laver les mains avant de monter dans la cabine du tracteur

(1) Dans le cas où le tracteur ne serait pas équipé d'une cabine fermée, l'opérateur devra conserver lunettes ou écran facial et masque respiratoire.

(2) Après avoir rincé les bidons utilisés.



2

**Après le traitement** et dès son retour, l'opérateur devra :

- Remettre les gants de protection en nitrile (propres),
- Remettre le tablier de protection chimique,
- Remettre les lunettes ou l'écran facial, pour pouvoir procéder au **nettoyage de son pulvérisateur**

3

**Après le nettoyage du pulvérisateur** et tout en gardant ses gants, l'opérateur devra :

- Enlever le masque et les lunettes / écran facial
- Retirer le tablier de protection et le laver au jet avant de le mettre à sécher,
- Enlever la combinaison, la ranger dans un compartiment d'armoire dédié à cet usage <sup>(3)</sup>,
- Laver les gants à l'eau et au savon tout en les portant,
- Enlever les gants et les mettre à sécher,
- Se nettoyer les mains au savon

3) Sauf si la combinaison a été accidentellement souillée par des projections de produit(s) phytosanitaire(s).

Dans ce cas et selon l'ampleur de la souillure, la combinaison sera jetée ou immédiatement lavée en machine sans autre vêtement ou linge divers.

À LA FIN DU CHANTIER



## ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS :

Pour chaque élément composant vos Équipements de Protection Individuelle, il est **indispensable de consulter la notice** qui les accompagne et d'en **suivre les recommandations d'entretien, de stockage et de remplacement**.

Ainsi, la combinaison devra être régulièrement lavée en machine dans les conditions précisées sur la notice du fabricant ou revendeur, ou bien sur l'étiquette cousue à l'intérieur. Après le nombre d'utilisations ou de lavages indiqués dans la notice, il sera nécessaire de la jeter et de la remplacer.

Il en va de même pour le tablier de protection qui, au fil des utilisations et des rinçages, se fragilisera et devra être jeté et remplacé pour vous garantir toujours un excellent niveau de protection.



Tous les équipements de protection individuels non textiles peuvent d'ores et déjà être collectés et recyclés. Grâce aux nouvelles certifications, il est envisageable que les combinaisons et tabliers puissent également être collectés. **Restez informés !**

